

Economie picarde

Lettre d'information économique et sociale de la CGT INSEE PICARDIE – N°3 - Juin 2002

Handicapés : le refus d'embauche des entreprises

Les établissements d'accueil de handicapés estiment à environ 1500 les adultes orientés en Picardie vers des centres d'aide par le travail (CAT) et sans solution de prise en charge faute de places. Cela montre que l'Etat, chargé de créer ses centres, ne fournit l'effort nécessaire pour répondre aux besoins. Mais il n'est pas le seul. En effet, les entreprises ne remplissent pas leurs obligations en ce domaine. Alors que celles de plus de 20 salariés doivent employer au moins 6% de handicapés ou équivalents, ce taux n'est que de 3,5% dans la région (4% au plan national) et même de 3,1% dans la Somme. De même, le nombre de sorties des handicapés des CAT vers un emploi dans une entreprise ne dépasse la dizaine chaque année. Un scandale que le versement d'une « amende » par un quart des entreprises picardes ne saurait étouffer.

Le chiffre du mois

45%. C'est le taux de rupture de contrat d'apprentissage en Picardie dans l'hôtellerie-restauration. Ce taux est très supérieur au taux régional, toutes activités confondues (28%), lui-même plus fort que la moyenne nationale. Cela résulte des pratiques des entreprises du secteur où l'apprentissage n'est qu'un « coût » et qui souhaitent « rentabiliser » les apprentis en les faisant travailler dans des conditions difficiles sans transmettre de réelle formation. Ce phénomène de fuite des apprentis confirme celui de départ des jeunes diplômés de cette activité hors de la Picardie pour rechercher des salaires à la hauteur de leur qualification (voir *Economie Picarde* n°1).

Education

Des aides régionales contestées

Le conseil régional de Picardie a décidé d'attribuer, à compter de la prochaine rentrée universitaire d'octobre, « 1000 bourses à 1000 futurs enseignants ». Il s'agit en fait d'accorder une aide de 1500 € par an à 400 étudiants de DEUG 1^{ère} année, 300 de DEUG 2^{ème} année et 300 de licence qui s'engageraient à préparer l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM) pour devenir enseignants.

Cette mesure est motivée par le fait que la Picardie manque d'enseignants et qu'elle est obligée de faire massivement appel à des professeurs extérieurs à la région qui, de ce fait, ne restent pas longtemps en Picardie. D'où l'idée d'accroître le nombre d'étudiants picards se destinant au professorat afin de réduire cette mobilité des enseignants dans la région.

Si l'on ne peut que partager le constat, on peut douter de l'impact d'une telle mesure. En effet, pour que cela ait un résultat, il faudrait surtout aider les étudiants au moment où ils font réellement le choix de la carrière d'enseignant, à savoir la première année d'IUFM, année où ils préparent les concours de recrutement. Or, rien n'est prévu en ce sens. Au contraire, le système actuel ne permet pas de garantir que ceux qui bénéficieront de l'aide deviendront véritablement enseignants.

Parallèlement, se pose le problème du choix des critères d'attribution de ces bourses. Seuls sont retenus des critères géographiques et la discipline de l'étudiant, mais aucun des critères sociaux habituellement pris en compte pour l'attribution des bourses d'aide nationales. On peut donc craindre, comme pour les aides financières, que certains profitent de l'opportunité au détriment de ceux qui éprouvent de réelles difficultés financières à poursuivre leurs études après le bac (près d'un jeune sur cinq en Picardie arrête après le bac).

Enfin, cela risque de dispenser l'Etat d'engager lui-même des actions pour favoriser le recrutement d'enseignants, comme le développement de pré-recrutements et d'allocations, l'augmentation des postes aux concours ou encore l'amélioration des conditions de travail et de rémunération pour rendre le métier plus attractif. Autre remarque émanant des enseignants de l'Université de Picardie : le risque est grand de voir certaines filières (Lettres, Langues) se transformer en filières uniquement spécialisées dans les concours du professorat au détriment des autres débouchés.

Dernier point : rappelons qu'une aide similaire importante avait déjà été instaurée pour que les enseignants de l'Université de Picardie résident dans la région. Ce fut un échec total. Cela prouve que des mesures de type libéral (inciter par l'argent) ne règlent pas les problèmes de fond.

Faiblesse des investissements industriels

La Picardie est une des principales régions industrielles de France. Pour autant, les dirigeants picards de cette activité ne s'intéressent pas à notre région. Les récentes suppressions d'emplois et d'établissements dans l'Amiénois et le Soissonnais, notamment, sont là pour nous le rappeler. Autre indicateur de ce peu d'intérêt des industriels pour la Picardie : leur refus d'investir pour renouveler ou développer leur outil de production. Une étude sur les entreprises industrielles employant 20 personnes et plus indique que l'investissement moyen de ces usines n'a été, dans notre région, que de 7700 € par personne en 2000, pour une moyenne nationale de 9000 €. Cela situe la Picardie dans le dernier tiers des régions françaises.

=====

Intérim : la Picardie en tête

Depuis octobre 2001, l'intérim est à nouveau en hausse. Mieux ! La Picardie en a profité pour devenir la région qui y a le plus recours, avec un taux (nombre d'intérimaires dans le total de l'emploi salarié) de 6,5% devançant désormais la Haute-Normandie (6,1%). La moyenne nationale n'est que 4,3%. Cela confirme les choix du patronat régional : précarisation à outrance de l'emploi, refus de s'engager et d'investir dans la région et ses habitants.

=====

Communication : la Picardie en retard

Début 2002, 55% des Picards possédaient un téléphone mobile pour une moyenne nationale de 62%. De même, on comptait 19% des foyers picards reliés à Internet pour un taux de 25% au plan national. Ainsi, la communication, notamment grâce aux techniques modernes, un thème pourtant nouveau où chacun partait à « égalité », s'ajoute à la longue liste des retards de la Picardie.

Le triangle du Santerre

Après le triangle des Bermudes connaîtra-t-on le triangle du Santerre ? Rien à voir avec la présence éventuelle d'un aéroport. Ou plutôt faute de projets forts dans la zone comprise entre Amiens, Saint-Quentin et Creil, c'est-à-dire celle du Santerre Somme et Oise, on est en train d'y créer petit à petit un véritable désert.

Les services publics s'en vont les uns après les autres. Les Assedic décident de fermer leurs antennes d'Albert, Ham et Montdidier. France Télécom fait de même avec son unité de Péronne. Et souvenons-nous des menaces pesant sur le commissariat d'Albert !

En matière de santé, la fermeture de la maternité de Corbie paraît bien n'être qu'une première étape. En effet, la restructuration hospitalière se poursuit dans la logique de la réforme Juppé, jamais remise en cause par le gouvernement Jospin. Dans cette optique, on ne cache pas que le renforcement du système de santé picard autour des hôpitaux pivots d'Amiens, Saint-Quentin et Creil dans les prochaines années ne laisse que peu d'avenir à la maternité de Montdidier et à l'hôpital de Péronne.

L'abandon du Santerre n'est cependant pas le seul fait du service public. Le privé avec les incertitudes chez Flodor ou d'autres entreprises montre que l'avenir économique de la zone, notamment dans l'agroalimentaire, n'est pas mieux assuré.

A quoi on peut ajouter la concentration agricole qui contribue tout autant que par le passé à réduire le nombre d'agriculteurs.

L'ensemble de ces faits montre que tout concourt à une volonté de désertifier le Santerre, tout aussi sûrement que la concentration d'infrastructures de transport préparait le terrain pour l'installation d'un aéroport.

De plus en plus d'exonérations de cotisations patronales

Les exonérations de cotisations sociales patronales, qui ne représentaient moins de 1% des cotisations versées en Picardie comme en France, sont passées à près de 9% en 2001. Dans le même temps, la part de ces cotisations patronales dans le total des recettes du régime général de Sécurité sociale a diminué de 63% à 53% sur la même période. En clair, la baisse des charges sociales est déjà une réalité, au point que le poids des entreprises dans le financement de la Sécurité sociale ne sera bientôt plus majoritaire, l'Etat, et donc les salariés, compensant de plus en plus les cadeaux faits aux entreprises. Et ces cadeaux sont nombreux : 67 mesures d'exonération ou d'allègement de cotisations existent ! Rien qu'en 2000, le montant des exonérations consenties aux patrons picards s'est accru d'un tiers pour atteindre 394 millions d'euros ! Cette envolée s'explique par la mise en place de nouvelles exonérations liées à la réduction du temps de travail. Au total, ces exonérations concernent 347400 salariés picards et le montant moyen des exonérations par salarié est de 1150 €.